

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-49

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) AUCAMVILLE, COUTURES, MALAUSE, MIRABEL, MONBEQUI,
MONCLAR DE QUERCY, MONTAÏN, SAINT AIGNAN,
- 2) DIEUPENTALE, MONTECH, POMPIGNAN,
- 3) ROQUECOR

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

- 1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUCAMVILLE Grosses réparations dans un bâtiment communal pour y aménager un dépôt de pain <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 900 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	28 400	15 500	12 900	18 %	<u>2 790 €</u>
2) MALAUSE Aménagement de l'église Sainte Rose <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 770 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	27 270	15 500	11 770	12 %	<u>1 860 €</u>
3) MIRABEL Renforcement du mur d'enceinte du cimetière de Viminiés <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07.	10 146	10 146	-	18 %	<u>1 826 €</u>
4) MONBEQUI Réparation de la toiture des sacristies et de l'accès au clocher <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	37 750	15 500	22 250	36 %	<u>5 580 €</u>
5) MONBEQUI Réfection des toitures de l'église (nef + chapelles) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	37 750	15 500	22 250	36 %	<u>5 580 €</u>
6) SAINT AIGNAN Mise aux normes des bâtiments de l'ancienne école <u>Observation</u> : En application du règlement du financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 441 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	27 941	15 500	12 441	31,20 %	<u>4 836 €</u>

2^{EMES} TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) MONTAÏN Travaux de grosses réparations sur le bâtiment communal de l'ancien presbytère <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 2 . Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	36 859	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
- une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
8) MONTAÏN Travaux de rénovation de la couverture et remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère	32 468	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) COUTURES Réhabilitation de bâtiments communaux pour la création de 3 logements - 2ème phase	211 878 dont 2ème phase 71 439 €	71 439 €	forfait	<u>25 110 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2 - Phase 2.				
10) MONCLAR DE QUERCY Création de locaux du CLAE	150 000 €	150 000 €	25 %	<u>37 500 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 3/2007.				

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
11) DIEUPENTALE Aménagement d'un accès aux personnes handicapées au groupe scolaire	28 420	17 500	10 920	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.10.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 920 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
12) MONTECH Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes Marcel Delbosc	18 458	17 500	-	12 %	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.10.-07.					
13) POMPIGNAN Réalisation d'un accès handicapés à la salle de motricité à l'école maternelle	27 659	17 500	10 159	18 %	<u>3 150 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 04.10.07.

En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 159 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.

AMENAGEMENT DE MAIRIES
NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
14) ROUECOR Aménagement et restauration du bâtiment mairie	21 222	15 500	5 722	31,2 %	4 836 €

Observation : Préfinancement accordé le 11.10.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 722 €HTpourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.

TOTAL : 115 058 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2007	800 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	636 093 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	115 058 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	751 151 €
Disponible	48 849 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11- 49

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE
1) AUCAMVILLE, COUTURES, MALAUSE, MIRABEL, MONBEQUI,
MONCLAR DE QUERCY, MONTAÏN, SAINT AIGNAN,
2) DIEUPENTALE, MONTECH, POMPIGNAN,
3) ROQUECOR

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 115 058 €:

Grosses réparations aux bâtiments communaux

* nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUCAMVILLE Grosses réparations dans un bâtiment communal pour y aménager un dépôt de pain <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 900 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	28 400	15 500	12 900	18 %	<u>2 790 €</u>
2) MALAUSE Aménagement de l'église Sainte Rose <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 770 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	27 270	15 500	11 770	12 %	<u>1 860 €</u>
3) MIRABEL Renforcement du mur d'enceinte du cimetière de Viminiés <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07.	10 146	10 146	-	18 %	<u>1 826 €</u>
4) MONBEQUI Réparation de la toiture des sacristies et de l'accès au clocher <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	37 750	15 500	22 250	36 %	<u>5 580 €</u>
5) MONBEQUI Réfection des toitures de l'église (nef + chapelles) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	37 750	15 500	22 250	36 %	<u>5 580 €</u>
6) SAINT AIGNAN Mise aux normes des bâtiments de l'ancienne école <u>Observation</u> : En application du règlement du financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 441 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	27 941	15 500	12 441	31,20 %	<u>4 836 €</u>

2^{emes} tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) MONTAÏN Travaux de grosses réparations sur le bâtiment communal de l'ancien presbytère <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - année 2 . Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT	36 859	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
8) MONTAÏN Travaux de rénovation de la couverture et remplacement des menuiseries de l'ancien presbytère <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune :	32 468	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>

- une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT
- une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT

** nouvelles demandes présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) COUTURES Réhabilitation de bâtiments communaux pour la création de 3 logements - 2ème phase	211 878 dont 2ème phase 71 439 €	71 439 €	forfait	<u>25 110 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2 - Phase 2.				
10) MONCLAR DE QUERCY Création de locaux du CLAE	150 000 €	150 000 €	25 %	<u>37 500 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 3/2007.				

Accessibilité des lieux publics aux handicapés

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
11) DIEUPENTALE Aménagement d'un accès aux personnes handicapées au groupe scolaire	28 420	17 500	10 920	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.10.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 920 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
12) MONTECH Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes Marcel Delbosc	18 458	17 500	-	12 %	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.10.-07.					
13) POMPIGNAN Réalisation d'un accès handicapés à la salle de motricité à l'école maternelle	27 659	17 500	10 159	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.10.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 10 159 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

Aménagement de mairies

** nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
14) ROQUECOR Aménagement et restauration du bâtiment mairie	21 222	15 500	5 722	31,2 %	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11.10.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 722 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice					

TOTAL : 115 058 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,